

Le programme financier III

Autor(en): **Weber, Max**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **29 (1937)**

Heft 11

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

29^{me} année

Novembre 1937

N° 11

Le programme financier III.

Par *Max Weber*.

Le troisième programme financier fédéral a été accepté, le 27 octobre, en votation finale par 97 voix contre 44 au Conseil national et par 31 voix contre 2 au Conseil des Etats. Exactement comme les deux projets précédents, cette prorogation du prétendu « droit financier de nécessité » a une signification et une importance de principe. Elle détermine le cours de la politique financière et économique de l'année prochaine et, en fait, ce troisième programme financier signifie que la politique déflationniste suit son cours.

Le programme financier I fut la suite du rejet de la loi sur la baisse des traitements, le 28 mai 1933; ce programme fut aussi une réplique à l'intention que le peuple avait manifestée nettement de vouloir une politique fiscale équitable, en couvrant de 237,000 signatures les listes de la demande d'initiative pour l'impôt de crise. C'est pourquoi ce premier programme, promulgué le 14 octobre 1933 par arrêté d'urgence, fut encore un compromis, d'une part, entre la tendance du Conseil fédéral, subissant au début l'influence de M. Musy qui préconisait une politique de baisse, et, d'autre part, celle que contenait le programme de crise élaboré par l'Union syndicale suisse et les fédérations d'employés. Le résultat de ce compromis fut la contribution fédérale de crise sur les grandes fortunes et les gros revenus, ainsi que la majoration du droit de timbre. En outre, le programme du gouvernement comprenait une baisse des traitements du personnel fédéral, mais dans une mesure moindre que celle qui avait été prévue dans le premier projet; les subventions d'ordre économique et social furent également réduites; ajoutons qu'à ce moment-là on avait déjà versé à la caisse fédérale des montants prélevés sur le fonds destiné aux assurances sociales. Les effets financiers de ce premier programme furent à peu près les suivants:

Réduction des subventions	10 millions	
Baisse des salaires du personnel fédéral	15,5 »	
Mise à contribution du fonds de l'assurance-vieillesse	34,8 »	
Impôt sur les boissons	15 »	
Contribution de crise et majoration du droit de timbre	32 »	
Autres mesures	2,7 »	
		110,0 millions

Le Conseil national avait accepté ce programme financier par 85 voix contre 27. Toutefois, la clause d'urgence ne fut admise que par 91 voix contre 66.

Ces mesures financières n'eurent cependant pas pour effet le rétablissement de l'équilibre budgétaire; elles provoquèrent, au contraire, de nouveaux déficits. Les comptes de 1934 se soldèrent par un déficit de 26,7 millions et ceux de 1935 par 18,6 millions. C'est pourquoi le Conseil fédéral compléta le premier programme financier prévu pour quatre ans par une annexe d'une durée de deux ans: le deuxième programme financier. Il s'agissait presque uniquement d'une aggravation des mesures de baisse. La réduction des traitements et des prestations sociales fut plus que doublée; malgré un petit supplément d'imposition, la propriété fut ménagée encore plus qu'auparavant. La récapitulation suivante donne une idée des mesures prises par le deuxième programme financier:

Réduction des subventions	20 millions	
Réduction des frais de personnel:		
Baisse des salaires	31 millions	
Réduction des allocations, indemnités et autres		
frais de personnel	2 »	
Diminution des effectifs du personnel	2 »	
Réduction des pensions	4 »	
Fonds de secours de la caisse d'assurance du		
personnel	0,3 »	39,3 »
Mise à contribution du fonds de l'assurance-vieillesse et survivants:		
Prélèvement sur les recettes de l'imposition		
du tabac	42,8 millions	
Suspension du service des intérêts	8,4 »	
Prélèvement sur le fonds de l'assurance-vieillesse	8,0 »	59,2 »
Imposition des denrées de première nécessité:		
Droits de douane sur le sucre	13 millions	
Droits de douane sur les huiles et les graisses	6 »	
Droit de timbre sur les acquits de douane	6 »	25 »
Imposition des denrées moins indispensables:		
Impôt sur les boissons	19 millions	
Droits de douane sur la benzine	17 »	36 »
Impôt sur la propriété:		
Contribution de crise	28 millions	
Majoration du droit de timbre	16 »	44 »

Autres mesures:

Suspension du service des intérêts des fonds spéciaux	2,2 millions		
Réduction de la solde militaire, des prestations de l'assurance militaire, etc.	2,8	»	
Prélèvement sur le fonds d'assurances	1,0	»	
Economies réalisées dans l'exploitation des C. F. F.	5,0	»	
Economies réalisées dans l'entretien des biens immobiliers	2,0	»	
Réduction des frais d'administration	1,5	»	14,5 »
			Total 238 millions

Ce qu'il faut retenir, c'est que du montant total que les programmes financiers I et II devaient rapporter conformément au budget de 1937, le 25 % provient des réductions des subventions et des salaires et le 10 % est fourni par l'imposition des denrées de première nécessité; en outre, le 25 % a été obtenu au détriment de la caisse d'assurance-vieillesse, tandis que le 18 % seulement provient des impôts sur la propriété.

Quelles ont été les suites de ce deuxième programme financier promulgué par les Chambres fédérales, le 31 janvier 1936? Economiquement, il contribua à *aggraver la crise* de notre économie nationale en faisant pression sur le revenu des grandes masses du peuple et en donnant lieu à d'autres mesures déflationnistes. Le nombre des chômeurs augmenta sans cesse. En été 1936, il était supérieur d'environ 20 % au chiffre atteint à l'époque correspondante de l'année précédente. En ce qui concerne les résultats financiers, le deuxième programme fut également incapable de rétablir l'équilibre du ménage fédéral. Au contraire, six mois seulement après qu'il eût été mis en vigueur, on apprenait, au Palais fédéral, qu'il fallait s'attendre, pour les comptes de la Confédération, à un nouveau déficit d'environ 50 millions. Lorsque finalement le Conseil fédéral jugea la situation sans issue, il chercha une échappatoire dans la dévaluation.

La *réanimation économique* qui s'ensuivit a fait pour l'amélioration des finances de l'Etat beaucoup plus que n'en ont fait les mesures déflationnistes appliquées depuis 1933. Le moment était alors arrivé de modifier le cours de la politique économique et financière; cette nécessité s'imposait à ceux même qui considéraient ce changement d'orientation comme un risque et qui avaient craint avant tout la dévaluation de notre devise. Dans sa requête du 15 juin 1937, le Mouvement des Lignes directrices a proposé de se servir de la détente économique pour supprimer ou du moins atténuer les mesures déflationnistes du programme financier, afin qu'aussi de ce côté-là la reprise économique trouve un terrain propice. Les charges fiscales frappant l'économie productive ne devraient plus être augmentées. En revanche, selon le principe d'une politique fiscale équitable, il faudrait frapper les

gains extraordinaires réalisés consécutivement à la dévaluation. A ce moment-là, la requête avait mis en relief l'amélioration naturelle des finances de la Confédération qui ne manquerait pas de se produire grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution des dépenses de crise. Ces évaluations qui prévoyaient une amélioration d'environ 100 millions des comptes de la Confédération, on les trouva exagérées. Nous ne sommes pas encore à la fin de l'année, et le Conseil fédéral n'a rien fait en matière de politique financière pour encourager la reprise économique. Mais, malgré tout, les recettes de la Confédération ont considérablement augmenté, déjà dans la courte période entre la dévaluation et la fin de l'année 1936. Voici un aperçu des recettes:

	De janvier à septembre		Augmentation
	1936	1937	1937
	en millions de francs		
Recettes douanières	118,4	130,3	+ 11,9
Droit de timbre	43,9	55,6	+ 11,7
Excédent d'exploitation des C. F. F.	51,8	92,1	+ 40,3
» » » postes	12,4	14,6	+ 2,2
» » » télégraphes et téléphones	41,2	47,8	+ 6,6
	267,7	340,4	72,7

Il ressort de ces chiffres que l'amélioration pendant les neuf premiers mois est d'environ 73 millions pour les chapitres pris en considération. Mentionnons encore la diminution des dépenses qu'il est difficile d'évaluer pour le moment et qui est due à la régression du chômage.

Cependant, le Conseil fédéral ne fit preuve d'aucune compréhension quant aux nécessités de la politique financière du moment. Non seulement il proposa de continuer la politique déflationniste mais il en suggéra l'aggravation. Aux 20 millions d'économies réalisées sur les subventions, il voulut ajouter encore 3 millions à prélever comme suit:

Corrections de cours d'eaux	500,000
Reboisements et travaux annexes	100,000
Chemins forestiers	50,000
Améliorations foncières	200,000
Formation professionnelle	300,000
Assurance-maladie et lutte contre la tuberculose	500,000
Assurance contre les accidents non professionnels	1,000,000
Enseignement primaire	225,000
Autres subventions ordinaires	125,000
Total	3,000,000

D'autre part, il proposa de laisser tomber l'impôt sur les boissons, à l'exception de la bière. Dès le début, l'imposition du vin avait été sabotée, et le Conseil fédéral ne voulut pas se mettre à dos les radicaux vaudois en qui il trouve d'habitude de fidèles alliés, précieux pour la majorité du bloc bourgeois. Pour com-

penser ces 6 millions, qui lui échappaient donc par suite de l'abrogation de l'impôt sur les boissons, le Conseil fédéral proposa un impôt sur l'accroissement de la fortune. Ce projet n'était en tout cas qu'une forme boiteuse de l'impôt sur les bénéfices de la dévaluation, car il n'était basé que sur la plus-value constatable par les cours boursiers. L'opposition de droite fit front contre le projet du Conseil fédéral en arguant que l'on frapperait ainsi des titres dont le cours en Bourse n'était monté que par suite de la baisse du niveau général du taux de l'intérêt. Mais cette opposition n'était pas suscitée par le souci de protéger les veuves (sur le sort de qui on fit mine de se lamenter) mais uniquement par souci d'éviter au capital toute charge supplémentaire. C'est pourquoi les propositions tendant à améliorer le rendement de l'impôt sur l'accroissement de la fortune, sous forme d'une limitation de la plus-value et d'une imposition des superbénéfices, furent aussi farouchement écartées que le projet du Conseil fédéral.

Au cours de la session parlementaire de septembre et d'octobre, les discussions aboutirent, grosso modo, à la prorogation des mesures financières prises antérieurement. En outre, les projets d'aggravation présentés par le Conseil fédéral furent acceptés presque sans exception. La baisse des salaires du personnel fédéral fut ramenée de 15 à 13 %, tandis que le Conseil fédéral avait demandé seulement que lui soit accordée la compétence de prendre, de son plein gré, certaines mesures d'adoucissement. Mais, d'autre part, comme nous l'avons déjà dit, l'impôt sur l'accroissement de la fortune a été mis au rebut.

Dans les lignes qui suivent, nous allons exposer les propositions les plus importantes émises par les représentants du Mouvement des Lignes directrices au sein de la commission du Conseil national et qui furent appuyées au Parlement par les socialistes, les Jeunes paysans et les représentants des employés. Quelques-unes de ces propositions bénéficièrent aussi de l'appui de quelques voix émanant d'autres camps.

Réduction des subventions.

Les représentants du Mouvement des Lignes directrices proposèrent d'annuler la réduction supplémentaire globale de 3 millions concernant les subventions pour les corrections de cours d'eaux, les reboisements, les chemins forestiers et les améliorations foncières (mesures qui, toutes, créent donc des occasions de travail). Le Conseil national appuya tout d'abord ces propositions. Cependant, la majorité se rallia ensuite à l'avis du Conseil des Etats et ratifia le projet de baisse présenté par le Conseil fédéral. On se borna à un ajournement de l'emploi des crédits pour la création d'emplois; ces crédits restent donc disponibles pour les tâches auxquelles ils sont destinés. Cette adjonction, acceptée aussi par le Conseil des Etats, traduit bien le manque de logique de ces me-

sures déflationnistes qui doivent être contournées par voie de crédits extraordinaires exigeant un appareil administratif spécial.

En outre, la minorité proposa de ne pas réduire davantage les subsides pour la formation professionnelle, tandis que le Conseil fédéral voulait les réduire d'un demi-million. Tout d'abord, le Conseil national se rallia à la proposition des Lignes directrices, mais ensuite il accepta le compromis du Conseil des Etats si bien que les prestations de la Confédération pour la formation professionnelle furent fixées à 7 millions et quart au lieu de 7 millions que prévoyait le Conseil fédéral.

Une nouvelle réduction de 225,000 francs sur les subventions fédérales pour l'*enseignement primaire* fut repoussée par le Conseil national et, sur ce point, le Conseil des Etats céda.

En ce qui concerne l'*assurance-maladie* et la lutte contre la *tuberculose*, le Conseil national rejeta la réduction d'un demi-million que prévoyait le Conseil fédéral. Dans ce cas également, le Conseil des Etats acquiesça à la décision du Conseil national.

En revanche, le Conseil fédéral fut vainqueur dans la question de la subvention versée pour les accidents non professionnels à la Caisse nationale d'assurance contre les accidents; cette subvention, qui avait été déjà réduite à un million, fut totalement supprimée. Le résultat en sera soit une élévation des primes à payer par les assurés soit une diminution des prestations de la caisse.

Baisse des traitements du personnel fédéral.

La minorité proposa un adoucissement de la réduction des salaires du personnel fédéral en relevant le niveau d'exemption de 1600 à 2400 francs, en ajoutant à ce montant 100 francs par enfant de moins de dix-huit ans et en ramenant le taux de réduction de 15 à 10 %. L'Assemblée fédérale décida de reporter le niveau d'exemption de 1600 à 1800 francs et de ramener le taux de réduction de 15 à 13 %. Tandis que l'application des propositions des représentants des Lignes directrices auraient eu pour effet de ramener la réduction globale de 37 à 21 millions, en la diminuant donc de 16 millions, l'adoucissement voté par les Chambres ne se monté qu'à 5,5 millions.

En ce qui concerne la réduction des pensions des orphelins et des *veuves*, la minorité proposa d'abroger simplement toutes réductions, ces rentes ne dépassant 1500 francs et les rentes pour *invalides* n'étant jamais supérieures à 2400 francs. Cette proposition fut repoussée.

En outre, la minorité proposa de limiter à 10,000 francs la *retraite* touchée par les anciens membres du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral, du Tribunal des assurances ainsi que par les professeurs retraités de l'Ecole polytechnique fédérale. Cette même majorité du bloc bourgeois, qui refusa tout adoucissement du sort

des veuves, des orphelins, des invalides qui ne vivent que de leurs maigres 1500 ou 2400 francs, s'opposa à ce que l'on touche à des retraites de plus de 10,000 francs. Voilà qui traduit bien l'esprit social du bloc bourgeois.

La contribution de crise.

Les représentants du Mouvement des Lignes directrices proposèrent de frapper d'un impôt de 1 à 10 % la *plus-value sur la fortune* réalisée grâce à la dévaluation, et cela à partir de 10,000 francs. Cette proposition fut écartée.

D'autre part, les représentants du Mouvement des Lignes directrices proposèrent un impôt sur les superbénéfices; cet impôt, dont le taux serait de 1 à 10 %, frapperait le bénéfice net réalisé par les sociétés anonymes à condition que ce dernier dépasse le 6 % du capital-actions versé. Cette proposition fut repoussée par 90 voix contre 63.

Pleins-pouvoirs et clause d'urgence.

Les représentants du Mouvement des Lignes directrices proposèrent d'abroger l'article 53 du programme financier de 1936 qui confère au Conseil fédéral la compétence de prendre les mesures nécessaires pour défendre le crédit du pays. Cette proposition n'a pas trouvé grâce devant le Parlement.

Les représentants du Mouvement des Lignes directrices proposèrent finalement d'*annuler la clause d'urgence* et de ne pas soustraire le projet au referendum populaire. C'est par 86 voix contre 56 que le Conseil national repoussa cette proposition.

Nous récapitulons ci-dessous les votations, faites à l'appel nominal; ce tableau nous montre l'attitude observée par les diverses fractions séparément.

	Baisse des salaires		Impôt sur les superbénéfices		Impôt sur l'accroisse- ment de la fortune		Clause d'urgence	
	10 %	13 %	oui	non	oui	non	oui	non
Radicaux	8	36	3	35	7	34	—	34
Catholiques-conservateurs.	—	35	—	31	—	33	—	28
Socialistes	47	—	43	—	44	—	41	—
Paysans, artisans, bour- geois	1	17	2	15	5	12	—	18
Libéraux	—	7	—	7	—	7	—	5
Démocrates libres et jeu- nes paysans	6	—	7	—	7	—	7	—
Indépendants	6	—	5	1	1	3	5	—
Sans parti	3	2	3	1	3	1	3	1
	71	97	63	90	67	90	56	86

Ce tableau et les résultats des autres votations montrent que la fraction socialiste et celle des démocrates libres (jeunes paysans) ont, dans tous les cas, fait front contre la baisse lorsqu'elle frap-

paient les couches inférieures du peuple, et pour l'augmentation des charges dans tous les cas où ces charges étaient justifiées et supportables. Elles firent également front contre la clause d'urgence. Elles furent soutenues par un groupe du camp radical, notamment des représentants des employés et d'autres radicaux de gauche, et dans une série de votes par les indépendants aussi, ou par quelques représentants isolés de ce groupe. Dans plusieurs cas, les représentants des agrariens vaudois et d'autres paysans ainsi que quelques isolés se rallièrent à la minorité. Dans toutes les votations importantes, les catholiques-conservateurs et les libéraux accordèrent leur appui indéfectible au bloc bourgeois. Ils constituent la chasse gardée de la politique du grand capitalisme. Mais aussi le gros de la troupe des paysans, artisans et bourgeois, ainsi que les radicaux, restèrent toujours à leur côté. Lors de la votation sur la clause d'urgence, la fraction radicale réussit à faire de ses dissidents des minoritaires; cependant, elle ne fournit que 33 oui, c'est-à-dire encore moins que lors des votations antérieures à l'occasion desquelles une demi-douzaine de radicaux s'étaient ralliés à la minorité. Relevons le fait qu'un nombre appréciable de conseillers radicaux se sont abstenus dans cette votation.

Avant de terminer, nous désirons répondre à une objection faite dans la presse aux représentants des Lignes directrices en ce qui concerne leur attitude politique à l'égard du programme financier III. On a évalué à combien de millions se serait élevé le déficit de la Confédération si les propositions de la minorité avaient été acceptées; on a voulu démontrer ainsi que ces propositions conduiraient à la ruine financière de l'Etat. De telles campagnes sont de la plus basse démagogie, car il est évident que l'adoucissement des mesures de baisse impliquerait un remaniement du programme financier; les représentants du Mouvement des Lignes directrices y auraient collaboré pour compenser l'abandon des économies par de nouvelles recettes. La meilleure preuve qu'ils étaient aptes à s'engager dans cette voie, c'est qu'ils avaient fait des propositions demandant l'imposition des gains réalisés consécutivement à la dévaluation et un impôt sur les superbénéfices, propositions qui furent rejetées en bloc et en détail.

Les discussions provoquées par le programme financier III sont du plus haut intérêt et constituent un documentaire précieux sur la politique actuelle du bloc bourgeois. Nous recommandons à nos collègues de faire largement usage de ces documents et de les répandre le plus possible, en les diffusant dans tous les milieux populaires.
